

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-502

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1110631-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
		N° 2025-502

Attribution de subventions à des actions spécifiques en gré à gré dans le domaine de l'accès à l'eau et l'assainissement - Décision - Autorisation

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Contexte

Plusieurs possibilités de financements sectoriels d'actions de solidarité internationale ont vu le jour depuis 20 ans du fait du législateur permettant aux collectivités territoriales et établissements publics français de financer des projets de coopération décentralisée ou des aides d'urgence. La loi Oudin-Santini du 9 février 2005 a ouvert la voie pour faciliter l'accès à l'eau et l'assainissement. En effet, à l'échelle mondiale, plus de 2 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à des services d'alimentation domestique en eau potable, et la majorité de ces personnes se situent en Afrique. Garantir l'accès à l'eau et l'assainissement pour tous est reconnu comme un droit de l'homme depuis 2010, mais également un des 17 objectifs de développement durable à l'horizon 2030 (ODD n°6). Le conseil métropolitain a confirmé son engagement en la matière via la délibération-cadre du 30 juin 2023 (cf. délibération 2023-346), relative à l'élargissement de son soutien historique sur l'accès à l'eau et l'assainissement à d'autres services essentiels.

Bordeaux Métropole propose de poursuivre le développement de son soutien aux actions de solidarité internationale pour faciliter l'accès à l'eau et l'assainissement en co-finançant les deux projets détaillés ci-dessous et identifiés dans le quartier de Ouakam à Dakar (Sénégal) et le quartier de Baten Al Hawa à Ramallah (Territoires Palestiniens), pour une subvention globale de 80 000,00 €.

2. Projets proposés

Le premier projet proposé est intitulé « PAINCO : Projet d'Assainissement Intégré » et porté par la Mairie de Cenon.

Au Sénégal, bien que le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain atteint 71,7 % (2022), les inégalités d'accès demeurent fortes dans certaines zones densément peuplées, notamment dans la région de Dakar. À Ouakam, commune urbaine de plus de 120 000 habitants, les systèmes d'assainissement sont majoritairement autonomes, souvent dégradés, avec des conséquences importantes de salubrité, de santé publique et sur l'environnement.

Dans ce contexte, la Ville de Cenon, présente ce projet visant à améliorer durablement les conditions d'assainissement, de gestion des eaux pluviales et d'hygiène dans les quartiers les plus vulnérables de Ouakam. Ce projet d'une durée de 36 mois, s'inscrit dans le prolongement du partenariat de coopération décentralisée entre les villes de Cenon et de Ouakam, officialisé en 2022.

Le projet s'articule autour de deux axes majeurs :

- L'amélioration de l'accès à l'assainissement à travers la rénovation de blocs sanitaires scolaires et la création de toilettes publiques adaptées, intégrant une approche sur l'hygiène menstruelle et l'accessibilité, ainsi que le renforcement du service de vidange par l'acquisition d'un camion hydrocureur ;
- Le renforcement des capacités locales et la gouvernance, avec la mise en place de comités de gestion, de formations techniques, et d'un cadre concerté de gouvernance de l'assainissement impliquant les services communaux, les associations, les acteurs étatiques et les citoyens.

Le projet est notamment cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD) via l'octroi d'une Facilité de financement des Collectivités Territoriales – FICOL.

Le budget total prévisionnel de ce projet sur 3 ans s'élève à 1 318 456,00 € pour une demande de co-financement sollicitée à Bordeaux Métropole d'un montant de 30 000,00 €.

Le second projet proposé est intitulé « Conduite principale d'égout de la rue de Paris » et porté par la Municipalité de Ramallah.

Dans les territoires palestiniens, l'accès à l'eau potable reste un enjeu majeur. Bien que la majorité de la population soit raccordée au réseau d'eau, la distribution reste très irrégulière, ce qui affaiblit les réseaux d'assainissement et accroît les risques sanitaires pour les populations. Cette situation est particulièrement préoccupante dans les zones urbaines denses, comme le quartier de Baten Al Hawa, situé au cœur de la ville de Ramallah, où les réseaux existants sont sous tension et la gestion des eaux usées insuffisante.

Pour faire face à ces enjeux, la Municipalité de Ramallah présente un projet d'une durée de 12 mois visant à compléter un tronçon manquant de la conduite principale des eaux usées domestiques. Cette intervention est essentielle pour assurer le bon fonctionnement du réseau de collecte, protéger la ressource en eau et réduire les risques sanitaires pour une population fortement exposée. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'accord de coopération entre la ville de Ramallah et la Ville de Bordeaux, qui soutient des actions concrètes en faveur du développement durable et de l'amélioration des conditions de vie.

Le budget total prévisionnel de ce projet s'élève à 125 750,00 € pour une demande de co-financement sollicitée à Bordeaux Métropole d'un montant de 50 000,00 € et un autofinancement de la Municipalité de Ramallah de 75 750,00 €.

L'enveloppe disponible restante de l'exercice 2025 pourra être affectée à un autre projet, à la communication ou à l'évaluation des actions dans ce domaine de l'accès à l'eau et l'assainissement.

Ces dossiers ont fait l'objet d'une double analyse par la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et la Direction des relations internationales.

La formalisation sera effective à la signature de conventions entre les porteurs de projets et Bordeaux Métropole, qui précisera notamment :

- L'objet et la temporalité ;
- Les conditions et les modalités de versement de la subvention ;
- Les conditions de suivi et de contrôle de la réalisation du projet ;
- Les modalités d'évaluation de l'impact du projet ;
- Les engagements réciproques.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1615.1.1 du Code général des collectivités territoriales ;
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1115-1 et suivants ;
VU la loi Oudin-Santini du 9 février 2005 permettant la mobilisation d'un pourcent du budget principal « eau et assainissement » des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2023/01/05 du 21 février 2023, garantissant le financement et la continuité de l'action de solidarité internationale et de coopération décentralisée par la convention signée entre Bordeaux métropole et la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole ;
VU le contrat d'objectif conclu entre Bordeaux Métropole et la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, en date du 08 mars 2022.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

L'intérêt de Bordeaux Métropole à participer de façon significative à l'atteinte des objectifs du développement durable grâce au dispositif de financements solidaires « accès à l'eau et l'assainissement »,
Les enjeux de financement et d'accompagnement des actions de solidarité internationale et des actions de gré à gré dans le domaine de l'accès à l'eau et l'assainissement,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à la mairie de Cenon une subvention de 30 000,00 € et à la Municipalité de Ramallah une subvention de 50 000,00 €.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant, en vue de la réalisation des projets mentionnés, et dans la limite du montant des subventions ainsi définies, à signer les conventions bipartites annexées et les potentiels avenants (sans modification substantielle de la convention) avec les organismes publics concernés.

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget principal - chapitre 65 – articles 657382 et 657341 – fonction 732.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame GAUSSENS, Monsieur LAMARQUE, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PESCHINA, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE;

Contre : Monsieur MORETTI

Ne prend pas part au vote : Madame BONORON, Madame BRU, Monsieur CAZENAVE, Madame CORNACCHIARI, Monsieur GARRIGUES, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Monsieur PAPADATO, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur THONY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------